

Conditions de vente et d'annulation du séjour

En validant votre inscription, vous acceptez les conditions de vente et d'annulation du séjour.

Si les camps devaient être annulés à la suite d'une décision gouvernementale, le montant que vous avez versé serait entièrement remboursé.

Votre inscription n'est validée définitivement par notre association qu'après réception de votre acompte. A partir du moment où le dossier d'inscription est validé, vous vous engagez à régler toute somme due à Number One, à assumer les frais supplémentaires qui seraient engagés pour votre enfant (frais médicaux, frais de dégradations, frais postaux).

En cas d'annulation avant le stage (même pour des raisons médicales) des indemnités seront retenues.

Tout stage commencé est dû et ne fera l'objet d'aucun remboursement, quel que soit le motif de l'interruption.¹

Prestations comprises dans le prix indiqué :

- L'hébergement (draps fournis)
- Les repas
- L'encadrement diplômé
- Le matériel nécessaire au déroulement de chaque activité
- Une tenue de stage vous sera donnée le jour de l'arrivée (1 short, 1 maillot)
- Les transports durant tout le séjour

Le prix du séjour est forfaitaire ; aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible.

Alcool, tabac et produits stupéfiants sont naturellement interdits. Le non-respect des consignes données par l'équipe d'encadrement et l'inadaptation du stagiaire à l'esprit du camp peut entraîner l'exclusion immédiate sans aucun remboursement

¹Le nombre d'annulation de dernière minute est en forte augmentation et nous pose des problèmes d'organisation et de remplacement car la semaine est souvent complète. Nous avons dû adapter notre procédure en cas d'annulation.

En cas d'annulation avant le stage, des indemnités seront retenues selon les conditions suivantes :

Si annulation avant 30 jours avant le début du stage : Retenue de 30% du prix du séjour

Si annulation entre 30 jours et 15 jours avant le début du stage : Retenue de 40% du prix du séjour

Si annulation moins de 15 jours avant le début du stage : Retenue de 50% du prix du séjour

Aucun remboursement en cas de non présentation sans nous avoir prévenu avant.

Tout stage commencé et arrêté par le stagiaire ne donne droit à aucun remboursement, quel que soit le motif.

Annulation d'un stage de notre fait : remboursement de la totalité des sommes versées sans autre indemnité

Tout stage commencé est dû et ne fera l'objet d'aucun remboursement, quel que soit le motif de l'interruption